

Provenance :

Le liège est extrait de l'écorce du chêne-liège, une variété de chêne méditerranéen « quercus suber ». Après trente ans de croissance, il donne tous les 9 ans une récolte d'écorce pendant cent cinquante ans.

Fabrication :

Pour fabriquer le produit isolant, les écorces sont réduites en grains, puis agglomérés à chaud par la résine du liège (la subérine). Il arrive que certains produits soient renforcés avec des colles synthétiques qui peuvent émettre des formaldéhydes, dégradant la qualité de l'air des logements.

L'agglomération forme de petites cellules indépendantes remplies d'airs, environ 2 millions/cm³, qui confère au panneau de liège une grande souplesse et assure un important pouvoir isolant thermique et phonique.



Granulés de liège



Panneaux de liège aggloméré

Mise en œuvre :

Le liège peut être utilisé en vrac « granulé ». Il est alors déversé entre les solives des planchers, dans les toitures et les murs à ossature bois. On l'utilise également comme agglomérat dans le béton ou dans le mortier de chaux afin de créer une chape isolante.

En panneau, le liège est mis en œuvre au niveau des dalles, des chapes, des murs, des plafonds et des toitures. En rénovation, il permet d'isoler sous les chevrons lorsque la couverture de la toiture est conservée.

Le liège offre de bonnes performances thermiques ainsi qu'acoustiques.

Conductivité thermique (W /m.K)	0,035-0,040 (excellente isolation)
Résistance au feu	Auto-extinguible, ne propage pas la flamme
Résistance à l'eau	-
Epaisseur moyenne	6-8 cm pour les murs
Densité	120 Kg/m ³
Installation	facile à poser, sans masques, sans combinaison
coût	Environ 20 € TTC/ m ² pour 6 cm d'épaisseur (panneau)
Fabricants	Liegisol, Aliecor, Agglolux, Euro-Valloire, ...

Caractéristiques techniques du liège